

# Un père dénaturé à Halluin

**(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)**

Verbeu recommença souvent son forfait, « plus ou moins », dit-il, « tantôt en France, tantôt en Belgique ». Les relations de la jeune Madeleine et de son père s'étaient un peu, puis, brusquement, en janvier dernier, la fille s'éprouva, elle était enceinte.

Cette fois, elle se résolut et se refusa aux caprices de l'ignoble individu. Et, peu de temps après, à bout de forces, elle avoua tout à sa mère.

On juge la douleur de la pauvre femme. Indignée, elle voulut faire avouer le forfait à son mari et, ces jours derniers, finalement, elle s'entendait répondre : « C'est bien ; ce qui est fait est fait, je ne recommencerai plus ».

Un autre témoignage semble venir confirmer ce qui a été dit de la jeune Anouette. Elle, âgée de 43 ans, qui la jeune Anouette, dit-elle, à qui la petite Verbeu avait tout dit, elle y a un an. Mlle A. D... interrogée, a affirmé qu'un an auparavant, son amie l'avait mise au courant des faits scandaleux. « D'ailleurs », ajoute-t-elle, « Verbeu s'était livré à ce moment-là des gestes inconvenants à mon égard ».

On sait le reste de l'histoire... Verbeu, un jour, se rendit au domicile de l'accusé. L'instruction éclaircit cette affaire.

# Un autre père dénaturé à Lens

Mme. Elies Avinée, âgée de 30 ans, a porté plainte à la gendarmerie contre son mari, Clément Duffet, âgé de 43 ans, qui la jeune Anouette, dit-elle, à qui la petite Verbeu avait tout dit, elle y a un an. Mlle A. D... interrogée, a affirmé qu'un an auparavant, son amie l'avait mise au courant des faits scandaleux. « D'ailleurs », ajoute-t-elle, « Verbeu s'était livré à ce moment-là des gestes inconvenants à mon égard ».

On sait le reste de l'histoire... Verbeu, un jour, se rendit au domicile de l'accusé. L'instruction éclaircit cette affaire.

# Un jeune homme arrêté à Pont-à-Vendin pour avoir violenté sa jeune sœur

Les juges ont mis en état d'arrestation le nommé Jean-Baptiste Lecoq, âgé de 26 ans, ouvrier mineur, demeurant chez ses parents, rue de la République, à Pont-à-Vendin, qui s'est livré sur sa jeune sœur Germaine, âgée de neuf ans, à des actes de plus immoraux.

Après avoir été interrogé, Lecoq a avoué les faits qu'on lui reprochait, disant ne vouloir rien dire sur le bureau de la Chambre et qui constitue une violation de la loi de 1907 sur le crédit agricole, provenant de la caisse des Dépôts et Consignations et qui a été transféré à la prison de Béthune.

L'enfant a été soignée par M. le docteur Lecoq et devra subir l'examen du médecin-légiste.

# 500 MILLIONS POUR LE CREDIT AGRICOLE

Tenant compte des suggestions émises au cours de la séance de dimanche, à la Chambre, M. Queuille a établi un projet de loi tendant à augmenter de 500 millions le crédit agricole, provenant de la caisse des Dépôts et Consignations et qui a été transféré à la prison de Béthune.

# Une importante réunion de la Commission des Mines de la Chambre

La Commission des Mines a nommé M. MAES pour rapporter une proposition de résolution de M. BONJOUR invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à instituer des retraites des ouvriers mineurs et M. ISIDORE THURVIER pour rapporter le projet de loi de M. RICHARD tendant à instituer des dégrèvements à la sécurité des ouvriers houillers de la surface. La Commission a enfin examiné les candidatures au Comité consultatif des Mines et au Comité consultatif des Travaux publics. Elle aura à se prononcer au cours de sa prochaine séance.

# Un cambriolage nocturne et à main armée à Fenain

Dans la nuit de lundi à mardi, un boucher polonais, vivant seul, rue Léopoldine Delannoy, anciennement route d'Erre, fut surpris dans son lit par des cambrioleurs masqués qui, par un trou de cheminée, pénétrèrent dans son habitation.

Réveillé par le bruit, il fut mis aussitôt dans l'impossibilité de se défendre. Un individu de sa taille et de sa taille, armé de plusieurs coups de couteau aux bras qui se détachèrent veines et artères. La victime fut saisi sans connaissance.

On ne fut que quelques minutes à l'attendu fut connu. La femme de ménage, trouvant la porte de l'établissement fermé, courut à la rue, appela à l'aide et pénétra par derrière dans la maison. On trouva le boucher baignant dans une mare de sang. Un médecin fut mandé d'urgence et la gendarmerie de Somain, prévenue.

Les cambrioleurs ont emporté une somme importante : 10.000 francs environ et de la viande. Ils auraient été trois au moins et appartiendraient à la nationalité polonaise.

# LE MAIRE DE CARVIN ROSSE PAR DES CONSCRITS

Le jour du conseil de révision, des conscrits assaillent du scandale sur la voie publique.

M. Marcel Rogel, maire de Carvin, se rendit sur les lieux pour inviter ces jeunes gens au calme. Ces derniers n'acceptèrent pas les observations du maire et le malmenèrent, rouant M. Rogel de coups et de menaces. Ce soir, à 10 heures, les conscrits se réunirent à la mairie, où ils se livrèrent à des actes de violence.

Les conscrits insultèrent le maire et le rouèrent de coups. Ils se livrèrent à des actes de violence et se livrèrent à des actes de violence.

# Révélation sur le crime de la rue Mercier, à Lille

**(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)**

C'est le lendemain seulement que la victime de ce crime fut identifiée.

L'assassin de Mlle Jeanne PONSELE, âgée de 31 ans, originaire de La Madeleine, demeurant à Lille, rue Mercier, était GENEVIEVE, soit une jeune fille de 26 ans, originaire de la rue de la Taverne de la Bourse, boulevard Carnot, en qualité de plongeuse.

C'est à l'époque où elle travaillait dans le quartier de la rue Mercier, que la victime de ce crime fut identifiée.

Les gens de la rue Mercier furent interrogés. Ils avaient bien entendu des cris d'appel, mais cette exclamation : « Mon oncle ! mon oncle ! et cet appel de sa sœur, s'étant mis à sa fenêtre, vit une forme humaine étendue immobile sur le pavé et l'ombre d'un homme qui venait la frapper. Il est resté là, le visage en larmes, jusqu'à ce que la police soit venue.

# Trois inculpations qui ne s'ajoutent pas

L'hypothèse ci-dessus prit corps. C'est ainsi que fut arrêté un sieur A. G., qui demeurait dans le quartier de la rue de la Taverne de la Bourse. C'est ainsi que furent arrêtés un sieur A. G., qui demeurait dans le quartier de la rue de la Taverne de la Bourse.

# De l'eau rougie... Des vêtements ensanglantés

Cette conversation plutôt brutale devait être suivie d'une singulière constatation.

Quand Mlle B... revint chez elle, sa fille lui demanda si l'on connaissait le nom de la victime. C'est Jeanne Ponséle, lui répondit-elle. La femme Vandenberghe poussa alors un cri et son visage s'éleva, lui couvrait ainsi toutes ses paroles.

Comme Mme B... parlait toujours à travers sa porte, et donnait des détails sur ce qu'elle avait vu, elle fut arrêtée par la police.

# Le temps passe...

Depuis le jour du crime, Mme B... remarquait bien que sa fille avait des moments d'inquiétude. Cependant, l'assassin de Jeanne Ponséle se poursuivait. On arrêta des innocents et Vandenberghe n'était toujours pas inquiète.

# Terrible confidence d'une fille à sa mère

Un jour Mme B... s'étant rendue à la place auprès de sa fille, celle-ci était toujours inquiète et se plaignait de douleurs dans le ventre.

# Le troisième anniversaire du crime est marqué d'une mort

Après avoir reçu cette terrible confidence de son enfant, Mme B... se trouva dans l'obligation de se rendre en Alsace. Pendant son séjour là-bas, elle reçut très peu de nouvelles de sa fille, puis un jour elle fut informée que sa fille était morte.

# Le retour d'une mère

Au début de l'année 1923, Mme B... revint à Lille où elle fut accueillie par sa mère et sa sœur. Elle apprit avec une extrême douleur la mort de sa fille qu'on lui avait cachée jusque-là.

# On a tué une femme !

Dans la soirée du 11 mai 1923, Mme B... la belle-mère de Vandenberghe, était allée souper chez des amis qui tiennent un salon de coiffure dans le quartier des Bois-Bas. Elle revint avec des personnes qui habitaient Saint-Maurice.

# Les crimes du Landru marseillais

**(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)**

# Les vêtements compromettants sont saisis

A l'issue de sa déclaration Mme B... a remis aux magistrats le pantalon et le maillot tachés de sang qu'elle retrouvait dans un sac contenant deux vieux chiffons. Ces vêtements ont été saisis et placés sous scellés pour être déposés à l'Institut médico-légal de M. le docteur Lecocq.

# Un témoin qui ne parlera pas

Qu'aurait-il dit de nombreux témoins ont été entendus. Le plus important est confirmé les faits de la belle-mère de Vandenberghe. Ils n'ont rien vu, mais, ils ont entendu dire que Jeanne Ponséle avait été violée par Vandenberghe.

# Une photo qui accuse...

Un autre témoin, Mme Rosa Vandeville, fit une déclaration très intéressante. Elle eut Philomène Vandenberghe par l'intermédiaire d'Alphonse Charpentier. Un jour que Philomène était dans le jardin, elle vit un homme qui était marié depuis huit mois et qui son mari avait une maîtresse. Mme Vandeville lui répondit que ce n'était pas possible, Mme Vandenberghe avait un mari et qu'elle n'était pas mariée.

# Comment a pu fuir l'assassin présumé

Avec les précieux renseignements recueillis à la suite de ces déclarations, on a pu reconstituer la scène du crime.

# Le tueur de femme est-il devenu tueur de fauves ?

Qu'est devenu Henri Vandenberghe ? Après avoir fait le vide dans son habitation, il déclara partir au Congo, en Afrique Equatoriale, pour retrouver à Brazzaville, son frère, un membre de sa famille qui se livrait à la chasse aux fauves.

# Les perquisitions dans les milieux communistes de Lille

Nous avons dit, hier, que les perquisitions avaient été opérées par la police de Lille, dans divers lieux communistes, à l'effet de retrouver des tracts imprimés en mars dernier invitant les militaires à la désobéissance.

# UN ETRANGER FORCAT

Le coup de tête, donné à la façon des lutteurs, avait fait craquer la poitrine de Robert. Un nuage rouge devant les yeux, un spasme convulsif et il s'était évanoui.

# UN OUVRIER MINEUR D'HERIN - DISPARU

L'ouvrier mineur Emile Lemaire, 25 ans, demeurant à Herin, 23, Long-Coron, a quitté le domicile conjugal, samedi dernier, 25 courant, après avoir touché sa femme et deux jeunes enfants âgés de 3 ans et demi et de 3 mois.

# Ce que fut le 38<sup>me</sup> concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Le 38<sup>me</sup> concert radiophonique organisé par notre journal, a été une fois de plus une splendide manifestation artistique.

# LES MARCHANDS ET ACHETEURS DE LA DROGUE SE SEVEREMENT CONDAMNÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIF

L'audience du 19 juin dernier, le tribunal du Nord, section d'Avesnes, avait à connaître de l'affaire des vendeurs et acheteurs de drogue de cocaïne, qui s'étaient déroulés dans la région d'Avesnes. Nous avons donné tous les détails du jugement de la première, dans notre numéro du 19 juin.

# UN DEJUNER AVEC LE CAPITAINE DES DOUANES

Un ouvrier agricole, Hoerz Georges, 24 ans, de Courcelles, a été condamné à 3 mois de prison, 5.000 francs d'amende, 5 ans d'interdiction de séjour.

# 25.000 FR. UN KILOG. DE "COCO"

Le capitaine Antoine Giffart à déjeuner et Hoerz Georges, 24 ans, de Courcelles, a été condamné à 3 mois de prison, 5.000 francs d'amende, 5 ans d'interdiction de séjour.

# LA COMMISSION DES R. L. A PROCÉDÉ À L'ORGANISATION DE SES SOUS-COMMISSIONS

La Commission des Régions Libérées, réunie hier à la mairie de Lille, a procédé à l'organisation de ses sous-commissions.

# LES CONDAMNATIONS

M. Sagner, qui dirigeait les débats de cette importante affaire, ne manque pas de définir le rôle joué par chaque inculpé, en mettant au grand jour le vaste plan d'organisation de toute la bande.

# MM. Poincaré et Painlevé ont été entendus hier par la Commission des Finances

La Commission des Finances a entendu hier matin, M. Painlevé, sur les crédits supplémentaires applicables aux dépenses de M. Poincaré.

# Le trafic de cocaïne dans la région d'Avesnes

Le trafic de cocaïne dans la région d'Avesnes a été l'objet d'une enquête minutieuse.

# LES MARCHANDS ET ACHETEURS DE LA DROGUE SE SEVEREMENT CONDAMNÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIF

L'audience du 19 juin dernier, le tribunal du Nord, section d'Avesnes, avait à connaître de l'affaire des vendeurs et acheteurs de drogue de cocaïne, qui s'étaient déroulés dans la région d'Avesnes.

# UN DEJUNER AVEC LE CAPITAINE DES DOUANES

Un ouvrier agricole, Hoerz Georges, 24 ans, de Courcelles, a été condamné à 3 mois de prison, 5.000 francs d'amende, 5 ans d'interdiction de séjour.

# 25.000 FR. UN KILOG. DE "COCO"

Le capitaine Antoine Giffart à déjeuner et Hoerz Georges, 24 ans, de Courcelles, a été condamné à 3 mois de prison, 5.000 francs d'amende, 5 ans d'interdiction de séjour.

# LA COMMISSION DES R. L. A PROCÉDÉ À L'ORGANISATION DE SES SOUS-COMMISSIONS

La Commission des Régions Libérées, réunie hier à la mairie de Lille, a procédé à l'organisation de ses sous-commissions.

# LES CONDAMNATIONS

M. Sagner, qui dirigeait les débats de cette importante affaire, ne manque pas de définir le rôle joué par chaque inculpé, en mettant au grand jour le vaste plan d'organisation de toute la bande.

# MM. Poincaré et Painlevé ont été entendus hier par la Commission des Finances

La Commission des Finances a entendu hier matin, M. Painlevé, sur les crédits supplémentaires applicables aux dépenses de M. Poincaré.

ROMAN D'AMOUR  
le Comte de Carvin  
de chaîne  
PAR GEORGE PRADAL

le Comte de Carvin  
de chaîne  
PAR GEORGE PRADAL

le Comte de Carvin  
de chaîne  
PAR GEORGE PRADAL

le Comte de Carvin  
de chaîne  
PAR GEORGE PRADAL

le Comte de Carvin  
de chaîne  
PAR GEORGE PRADAL

le Comte de Carvin  
de chaîne  
PAR GEORGE PRADAL